

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

### PROCES VERBAL

Séance du 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, mardi vingt-et-un avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme Mélanie LEPOULTIER, maire de SOMMERVIEU.

Présents : Geoffrey BERNAUS, Mélanie LEPOULTIER, Nicolas BLIN, Nadège LEROSIER, Stephen PORET, Sylvie DOUBLET, Benoît MATHA, Sophie DROUAIRE, Nicolas NABON, Cécile BISSON, Cyrille BELZAK, Christel MARCILLAUD PITEL, Louis DE COURTIVRON, Christelle SEGUIN, Gilles LEMAIGRE.

Procurations : NEANT

Absents : NEANT.

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 15/04/2026.

### **-1- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.**

M Geoffrey BERNAUS, Adjoint au Maire délégué aux Finances, présente le Compte Financier Unique 2025 aux membres du Conseil Municipal.

#### -A- EXECUTION COMPTABLE 2025

#### EXECUTION PAR CHAPITRE

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
011	111614.67	70	10487.24
012	228314.09	73	440676.20
014	66299	74	130866.80
65	94697.65	75	16223.18

		76	6.36
66	11742.68	77	446.28
		013	1299.67
042		042	
Total	512668.09	Total	600005.73

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
20	9508	10	63746.55
21	77590.54		
23		13	103195
13		16	
16	30302.61		
040		040	
041		041	
TOTAL	117401.15	TOTAL	166941.55

SYNTHESE GLOBALE

Section	DEPENSES	RECETTES	Résultat 2025
Investissement	117401.15	166941.55	49540.40
Fonctionnement	512688.09	600005.73	87337.64

-B- RESULTAT CLOTURE 2025

Section	Clôture 2024	Affectation à l'investissement 2025	Résultat 2025	Intégration	Clôture 2025
Investissement	-54074.60	0	49540.40	0	-4534.20
Fonctionnement	243160.17	0	87337.64	0	330497.81
Total	189085.57	0	136878.04	0	325963.61

-C- Etat des Restes A Réaliser

EXERCICE 2025

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
			1323	APCR+ Travaux Cœur Bourg	4291
			13461	DETR Solde Cœur de bourg	69854
2151	Travaux sente piétonne RD12	24810			
2158	Solde Travaux cœur bourg	17960.49			
2051	Site internet	1620			
203	Travaux géomètre presbytère Village Avenir	5880			
<b>TOTAL</b>		<b>50270.49</b>			<b>74145</b>
<b>BALANCE</b>			<b>+ 23874.51</b>		

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote, Madame le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Geoffrey BERNAUS, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, président de séance.

Le quorum est respecté.

La commission des finances a émis un avis favorable le 13/04/2026.

**Par 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre, le Conseil Municipal,**

- 1- Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025 lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.
- 2- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 4- Vote le Compte Financier Unique 2025.
- 5- donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après le vote, Madame le Maire rejoint la salle et reprend la présidence de la séance.

**-D- AFFECTATION DE RESULTAT**

Vu le résultat de clôture 2025,

Vu l'état des restes à réaliser 2025,

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de clôture 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- D001 (dépense d'investissement) : 4534.20
- Compte 1068 Affectation aux Réserves (recette d'investissement) : 0
- R002 (recette de fonctionnement) : 330497.81

**-2- BUDGET PRIMITIF 2026.**

Mme le Maire rappelle qu'en application des articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 dite loi « Engagement et proximité », codifiés à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT, un état relatif aux indemnités des élus municipaux doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget. Mme le Maire précise que cet état, reproduit ci-dessous, a été communiqué aux conseillers municipaux le 20/04/2026.

**PRESENTATION DE L'ETAT RELATIF****AUX INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX**

**En application des articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 dite loi « Engagement et proximité », codifiés à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT.**

**EXERCICE BUDGETAIRE 2025****COMMUNE DE SOMMERVIEU – MANDAT MUNICIPAL**

Nom –Prénom	Fonction	Montant brut annuel
LEPOULTIER Mélanie	Maire	24169,8
LEROSIER Nadège	1 <sup>ier</sup> Adjoint au maire	8878,68
CAHU Cédric	2 <sup>ième</sup> Adjoint au maire	8878,68
BERNAUS Geoffrey	3 <sup>ième</sup> Adjoint au maire	8878,68

État établi et communiqué aux conseillers municipaux le 20/04/2026 avant l'examen du budget primitif 2026 le 21/04/2026.

**-A- Budget principal - Commune**

M Geoffrey BERNAUS, Adjoint au Maire délégué aux Finances, présente le budget primitif 2026 aux membres du Conseil Municipal.

Le BP 2026 est voté par chapitre. Le CFU 2025 a été voté précédemment ce jour en séance mardi 21/04/2026.

La commission des finances, réunie en séance le 13/04/2026, a émis un avis favorable sur le projet de budget présenté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote par chapitre le budget primitif 2026 qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
011	152200	70	7950
012	262500	73	438471.44
65	114563	74	136210
66	10501	75	10000
		76	10
014	67600	77	6742.76
		013	0
023	0	002	330497.81
Total	607364		929882.01

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
16	31550	001	0
20	27500	10	27000
21	248265.28	13	143849.48
001	4534.20	024	141000
		021	0
Total	311849.48		311849.48

**-B- Vote du taux de fongibilité des crédits 2026.**

La M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

D'autoriser Mme Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

### **-C- Taux d'imposition des taxes directes locales 2026.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux des trois taxes directes locales communales 2026 comme suit :

Foncier Bâti : 49.14  
Foncier Non Bâti : 43.78  
Taxe d'Habitation : 15.55

Produits 2026 attendus :

Foncier Bâti : 357395 EUR (= 727300\*49.14%).  
Foncier Non Bâti : 19745 EUR (= 45100\*43.78%)  
Taxe Habitation : 8164 EUR (= 52500\*15.55%)

### **-D- Attribution 2026 des subventions aux associations.**

M BERNAUS, Adjoint au maire chargé des finances, présente le tableau des subventions aux associations pour l'exercice 2026. La commission des finances a émis un avis favorable le 13/04/2026.

Tableau des subventions soumis au vote :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION	VOTE	OBSERVATION
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>			
ACPG SOMMERVIEU	300	UNANIMITÉ	*
ARES SOMMERVIEU	1000	UNANIMITÉ	Mme LEROSIER ne prend pas part au vote.

LE TEMPS DE VIVRE CLUB DES ANCIENS	800	UNANIMITÉ	*
APE ECOLE SOMMERVIEU	2500	UNANIMITÉ	Messieurs MATHA et BELZAK ne prennent pas part au vote.
USI BESSIN NORD	4000	7 POUR 4 CONTRE 4 ABSENCES	Adopté
<b>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>			
CROIX ROUGE 14	100	UNANIMITÉ	*
AFM TELETHON	100	UNANIMITÉ	*
MAISON FAMILIALE RURALE MFR	100	UNANIMITÉ	*
GSCF SAPEURS POMPIERS HUMANITAIRES	100	UNANIMITÉ	*
ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIERE (LUDOTHEQUE BAYEUX)	100	UNANIMITÉ	*
APF FRANCE HANDICAP	100	UNANIMITÉ	*
LIGUE CONTRE LE CANCER 14	100	UNANIMITÉ	*
RESTO DU CŒUR 14	100	UNANIMITÉ	*
MYOSOTIS BESSIN	100	UNANIMITÉ	*
ASSOCIATION PICSOU BAYEUX	100	UNANIMITÉ	*
TOTAL	9600 EUR		

Rappel de la ligne budgétaire 2026 (compte 65748) : 12000 EUR.

Le tableau des subventions est adopté à la majorité des votants.

### **-3- COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.**

Conformément au 1 de l' article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la

mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les 24 noms suivants à l'administration fiscale :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Monsieur	BERNAUS	Geoffrey		10 rue des Quairières	TF
Madame	LEROSIER	Nadège		bis rue des Sablières	TF
Monsieur	BLIN	Nicolas		4 rue des Quairières	TF
Madame	DOUBLET	Sylvie		rue des Quairières	TF
Monsieur	DE COURTIVRON	Louis		rue Saint Pierre	TF
Madame	BISSON	Cécile		rue des Pernelles	TF
Madame	DROUAIRE	Sophie		square des Ouvreuls	TF
Madame	SEGUIN	Christelle		Rue des Sablières	TF
Madame	MARCILLAUD PITEL	Christel		10 rue de Magny	TF
Monsieur	NABON	Nicolas		1 rue des Pommiers	TF
Monsieur	BELZAK	Cyrille		rue de l'Ermitage	TF
Monsieur	MATHA	Benoit		2 rue des Quairières	TF
Monsieur	PORET	Stephen		6 rue Saint Pierre	TF
Monsieur	DOREY	Francis		5, rue des Pernelles	TF
Madame	PARIS	Maryse		5, rue des Pernelles	TF
Monsieur	MOINET	Jean-Christophe		5, rue de Chédeville	TF
Monsieur	DIGNE	Christian		4bis, chemin des Primevères	TF
Monsieur	PLATEAU	Jean-François		22, rue des Quairières	TF
Madame	ERNAULT	Monique		2 rue du Bois	TF
Madame	PLATEAU	Christine		22 rue des Quairières	TF
Monsieur	CAUDRELIER	Renaud		7 Impasse	TF

				des Hommes	
Monsieur	LEMAIGRE	Gilles		2 Impasse des Hommes	CFE
Monsieur	HARDOIN	Hervé		1, bis Place de l'Orangerie	CFE
Monsieur	MAURICE	Bertrand		17, bis Rue des Sources	CFE

#### **-4- CONTRAT DE SERVICE NORMANDIE BALAYAGE.**

Mme Lerosier, Adjointe au maire en charge des travaux, présente un contrat de service (n° DV202630) pour le balayage des caniveaux et fils d'eau de la commune avec la société EURL NORMANDIE BALAYAGE - 14680 GOUVIX. Les conditions sont les suivantes : contrat du 01/05/26 au 01/05/31 avec possibilité de résiliation 2 mois avant chaque date anniversaire, pour 6 passages par an (un passage tous les deux mois), pour un montant de 789.80EUR TTC par passage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat présenté ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### **-5- DEVIS CONTRÔLEUR TECHNIQUE INDDIGO.**

Mme le Maire présente un devis de mission de contrôle technique dans la société INDDIGO - 75010 PARIS, d'un montant de 4750 EUR HT soit 5700 EUR TTC (hors option de 700 EUR HT pour levée d'éventuelles réserves). Cette mission de contrôle technique, conforme au référentiel CEREMA, est à réaliser dans le cadre des travaux relatifs au schéma cyclable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### **-6- QUESTIONS DIVERSES.**

- M BELZAK demande si les indemnités des élus seront revus, en cours de mandat. Mme LEPOULTIER informe que la délibération prise en début de mandat est valable pour la durée du mandat.
- M MATHA demande comment améliorer la réception téléphone GSM et internet sur la commune. Mme LEPOULTIER informe qu'un opérateur privé a réalisé une pré-étude pour l'implantation d'une nouvelle antenne sur le territoire communale mais qu'il n'y eu aucune suite donnée.

- Mme LEPOULTIER rend compte aux membres du conseil municipal de sa participation à la réunion des maires à l’Elysée sur invitation du Président de la République.
- Date prévisionnelle du prochain conseil municipal : mardi 19/05/2026.

Fin de séance à 21h51.

## FEUILLE DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2026

### RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

- 1- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.
- 2- BUDGET PRIMITIF 2026.
- 3- COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.
- 4- CONTRAT DE SERVICE NORMANDIE BALAYAGE.
- 5- DEVIS CONTRÔLEUR TECHNIQUE INDDIGO.


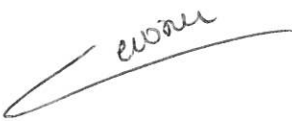
### LISTE DES PRESENTS

Présents : Geoffrey BERNAUS, Mélanie LEPOULTIER, Nicolas BLIN, Nadège LEROSIER, Stephen PORET, Sylvie DOUBLET, Benoît MATHA, Sophie DROUAIRE, Nicolas NABON, Cécile BISSON, Cyrille BELZAK, Christel MARCILLAUD PITEL, Louis DE COURTIVRON, Christelle SEGUIN, Gilles LEMAIGRE.

Procurations : NEANT

Absents : NEANT.

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

<p><b>Mélanie LEPOULTIER</b> <b>Maire</b></p> 	<p><b>Nadège LEROSIER</b> <b>Secrétaire de séance</b></p> 
---	---